



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de la Stabilité et de l'Inclusion Financières

Direction de l'Inclusion Financière

DIF0192G19

STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA : VISION, OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE

(Dakar, le 03 juin 2019)

I- Pourquoi une stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA ?

Le document-cadre de stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA est « une feuille de route » qui propose une vision de l'inclusion financière pour l'Union et passe en revue les priorités devant permettre, au cours des cinq (5) prochaines années, de relever les défis identifiés. Ce document retrace les grandes lignes de la politique d'inclusion financière dans l'Union et propose un plan d'actions pour sa mise en œuvre. Il constitue un cadre de référence, à savoir un repère pour les stratégies nationales d'inclusion financière existantes ou en cours d'élaboration au niveau des Etats.

I.1 Vision

La vision des Autorités de l'Union en matière d'inclusion financière est d'offrir un accès permanent aux services financiers et une utilisation effective, par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables. A cet égard, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté, en sa session du 24 juin 2016, le document-cadre de politique et de Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de l'UEMOA. Ce document est assorti d'un plan d'action, et structuré autour de cinq axes stratégiques et d'un budget de 30 milliards de FCFA, dont 2,27 milliards au titre de la contribution financière de la BCEAO.

I.2 Objectif

L'objectif global de la Stratégie est d'assurer, sur un horizon de cinq (5) ans, l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les populations rurales, les femmes et les jeunes ainsi que les PME et les personnes à faible éducation financière.

I.3 Axes stratégiques

Cinq (5) axes stratégiques ci-après ont été identifiés comme moyens pour atteindre l'objectif global de la Stratégie régionale :

- Axe 1 : Promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficaces ;
- Axe 2 : Assainir et renforcer le secteur de la microfinance ;
- Axe 3 : Promouvoir les innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME, populations rurales et à faible éducation financière, etc) ;
- Axe 4 : Renforcer l'éducation financière et la protection du client de services financiers ;
- Axe 5 : Mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière.

II. Dispositif institutionnel de mise en oeuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière

La mise en œuvre de la SRIF, prévue sur une durée initiale de cinq années, a nécessité la création de structures opérationnelle et de coordination. A ce titre, une Unité de Gestion et de Coordination de la SRIF (UGC – SRIF), ainsi que trois niveaux de suivi ont été créés par les Autorités de l'Institut d'émission, à savoir un Comité Régional de Pilotage (CRP), un Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) et un Comité Technique de Suivi (CTS).

II.1 Comité Régional de Pilotage

Le Comité Régional de Pilotage (CRP) a été institué par Décision n°459-12-2017 du Gouverneur de la BCEAO. Il est l'organe d'orientation de la politique d'inclusion financière dans l'UEMOA et a pour mission de fournir les orientations stratégiques nécessaires et de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie régionale, en tenant compte de toutes les initiatives spécifiques rentrant dans ce cadre.

II.2 Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre

Le Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA est chargé du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et a été constitué au niveau de chaque Etat membre de l'Union. Il a pour mission d'assurer l'articulation et la synergie entre les actions identifiées dans le cadre des Projets et celles menées au niveau de chaque Etat membre de l'Union.

II.3 Comité Technique de Suivi

Cette instance présidée par le Directeur de l'Inclusion Financière au siège de la BCEAO et créée par Décision n°239-06-2017 du Gouverneur de la Banque Centrale, a pour mission d'assurer le contrôle des travaux de l'Unité de Gestion et de Coordination. Il veille à la cohérence entre les interventions de l'UGC et les activités prévues aux plans d'action des Projets ainsi qu'à la gestion des ressources financières mobilisées auprès des bailleurs de fonds. Il donne également son avis technique sur les actions mises en œuvre par l'UGC.

II.4 Unité de Gestion et de Coordination

La conduite opérationnelle des actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale est sous la responsabilité de l'Unité de Gestion et de Coordination de la SRIF. Cette unité, logée au sein de la Direction de l'Inclusion Financière (DIF) de la BCEAO, a en charge la mise en œuvre des Projets de la Stratégie. Elle s'articule autour de deux (2) volets qui réunissent les axes identifiés pour cette initiative et précisés par Décision n°239-06-2017 du Gouverneur de l'Institut d'émission à savoir (i) un volet consacré à la création d'un environnement favorable à l'inclusion financière et (ii) un volet dédié à la promotion de l'accès aux services financiers et des innovations favorables à l'inclusion financière des populations, particulièrement les jeunes, les femmes, les PME et les populations rurales ainsi qu'au renforcement de l'éducation financière et à la protection des consommateurs.

